

Onze ans pour la mortelle rixe amoureuse à Seillans

Sonia Boulkhodra avait reconnu sa responsabilité dans le coup de couteau au cœur porté à Olivia Altana, sa rivale dans la conquête d'un garçon

Onze ans de réclusion ont été infligés par la cour d'assises du Var à Sonia Boulkhodra, 21 ans, pour avoir mortellement poignardé au cœur Olivia Altana, le 21 août 2015 à Seillans, dans le cadre d'une rivalité amoureuse. L'avocat général avait requis treize ans pour ce coup mortel, porté sans intention de tuer.

Immaturité attestée

À la reprise des débats, la cour s'est intéressée à la personnalité de Sonia Boulkhodra, qui au moment des faits était en rupture avec son père, dont elle ne supportait plus l'autorité. Était-elle suffisamment mature pour assumer la vie d'adulte à laquelle elle aspirait ?

Le psychiatre comme le psychologue ont confirmé à la cour que la personnalité de l'accusée n'était pas encore structurée, qu'elle était en recherche d'elle-même, « comme quelqu'un de 15 ans ».

La personnalité d'Olivia Altana a aussi été évoquée, ses proches décrivant une jeune femme épanouie, qui faisait tout pour sa fille de 11 mois.

Une insulte de trop

Pour Mme Laura Ruggirello, au parquet civil, « ce sont

les insultes de Sonia Boulkhodra sur sa fille qui ont déchaîné la colère d'Olivia. Cette enfant a maintenant 3 ans, va rentrer à l'école, se comparer aux autres, et va vouloir poser des questions sur sa maman. »

Une maman qui, selon Mme Alexandra Granier, « avait sa part de responsabilité dans les insultes et les bagarres, mais qui n'est quand même pas responsable de sa propre mort. Personne n'a obligé Mme Boulkhodra à ramasser ce fichu couteau. »

Pas de meurtre

Également dans la défense des intérêts des proches de la victime, et à la lumière de l'autopsie, on a senti le bâtonnier Yves Rosé un peu déçu par les choix de la procédure.

« Un coup porté en plein cœur, avec une puissance suffisante pour blesser les côtes, ça traduit manifestement une intention qui avait conduit à ouvrir une information judiciaire sur la base de meurtre. Mme Boulkhodra a bénéficié d'une requalification bienveillante, excluant le débat sur cette détermination fulgurante. »

La hache de guerre

« Il n'y avait pas d'intention homicide, a rectifié



Pour la défense de Sonia Boulkhodra, Mme Adam Krid a souligné qu'elle n'était pas à l'initiative de la montée en puissance de la querelle.

(Oeuvre d'audience Rémi Keriridin)

L'avocat général Stéphanie Félix. L'intention de Sonia Boulkhodra était de faire du mal à Olivia Altana. »

Dans cette chronique d'une « vie perdue pour une rivalité amoureuse », l'avocat général a décrit la façon dont l'amour a été emballé en quatre jours entre les deux jeunes femmes.

« La veille de la première bagarre, entre 16h45 et 21h42, elles ont échangé cent neuf communications où chacune promettait la mort à l'autre. » A ce sujet, pour la défense de Sonia Boulkhodra, Mme Adam Krid a souligné que « c'est Olivia Altana qui a commencé à envoyer des messages. C'est également elle qui était à l'origine des deux rendez-vous fixés pour en discuter. »

Quand le couteau qu'avait apporté Olivia était tombé, Sonia l'avait ramassé et avait frappé.

« Elle avait le choix. Elle aurait pu s'en aller, mais elle ne l'a pas fait », a observé l'avocat général.

« Elle a été plus rapide pour mettre la main sur le manche avant Olivia, a objecté Mme Krid, pas non plus convaincu qu'elle ait visé le thorax. Elle est de petite taille, elle a pu frapper au cœur par malchance. »

G. D.

En bref

Dix ans pour des années d'inceste à Toulon

Après deux témois long de la prison retraité de 66 ans à huis clos, a été placé devant des assises dans les violents et incestueux étaient accusés pendant de janvier derniers, la benjamine filiale. Celle-ci, âgée de 35 ans, avait été victime abus impunie à Toulon Corse, qui avait de 5. Cette révélée entraîné la sécession des violents 32 ans, en 1986. Mais étaient prêts à l'accuser à plusieurs reprises. Il a été condamné à dix ans d'emprisonnement. L'avocat général a



La cour d'assises du Var a condamné à dix ans pour des années d'inceste à Toulon